

OBJET : Révision des tarifs du camping municipal : année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2014-647 du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux instituant la taxe de séjour ;

Considérant la nécessité de réétudier chaque année les tarifs du camping municipal ;

Considérant qu'un comité de pilotage travaille actuellement à la dynamisation du camping mais qu'il convient d'attendre ses conclusions pour réétudier en profondeur les tarifs actuels ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide de ne pas augmenter les tarifs :

TARIFS ANNUELS CAMPING *	2020
Contrat annuel (électricité incluse) comprenant :	
couple-emplacement-véhicule-garage mort-hivernage	1 400,00 €
Enfant de moins de 8 ans / jour	1,50 €
Adulte supplémentaire /jour	2,00 €
Hivernage hors contrat annuel (période de fermeture du camping)	112,00 €

TARIFS JOURNALIERS CAMPING *	2020
Emplacement + 1 Adulte	7,00 €
Adulte supplémentaire	2,50 €
Enfant de moins de 8 ans	1,50 €
véhicule	2,50 €
garage mort	2,00 €
branchement électrique	5,50 €

*Les campeurs seront également redevables de la taxe de séjour perçue au profit de l'Agglomération du Pays de Dreux s'élevant à 0,20 € par nuitée et par personne.

Article 2 : Les participations financières des usagers du camping municipal sont effectives à compter du 1^{er} mars 2020 conformément au tableau contenu dans l'article 1.

Article 3 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 14 février 2020
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20200214-6-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2020

Publication : 19/02/2020



DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 février 2020

Nombre de Conseillers
en exercice :
22

Nombre de Conseillers
présents :
15

Nombre de Conseillers
votants :
20

OBJET :
Révision des tarifs du camping
municipal : année 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze février

à 21H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX,
M. BÉNARD, J. BRET, R. CHEVRETEAU, A. FOLLIARD, S. GUIARD, I. LEGGETT,
V. RÉVEILLARD, A. TOUTAIN formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

JM. BRUNET donne pouvoir à M. ROUSSET
A. FOURMAUX donne pouvoir à D. DUVAL
V. GOUIN donne pouvoir à I. LEGGETT
A. MONCOMBLE donne pouvoir à P. LEPORTIER
M. PAGÈS donne pouvoir à D. HERMET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

D. CLARKE, C. HÉROUARD

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE

Madame Joëlle BRET est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20200214-6-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2020

Publication : 19/02/2020

